

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres, du président et du vice-
président du Conseil supérieur de l'adoption**

A.Gt 30-06-2010

M.B. 24-08-2010

Modification :

A.M. 22-10-2012 - M.B. 27-11-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, modifié le 1^{er} juillet 2005, notamment les articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2005 relatif à l'adoption, notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 mai 2006 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'adoption;

Vu l'appel aux candidatures publié entre mars et mai 2010 dans plusieurs revues associatives et sur plusieurs sites internet en lien avec la question de l'adoption;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'adoption :

1° comme délégués de la ou des fédérations représentatives des organismes d'adoption :

- M. Jean-Michel CHARLIER;
- Mme Geneviève GILSON; [*modifié par A.M. 22-10-2012*]
- Mme Sabrina MARTIN;

2° comme experts dans le domaine de l'adoption :

- M. Pierre RANS;
- Mme Géraldine MATHIEU;
- Mme Françoise HALLET;
- Mme Danièle DELATTE-GEVAERT;

3° comme délégué des adoptants : M. Baudouin MASSART;

4° comme délégué des adoptés : M. Tanguy Sanghoon VERRAES;

5° comme délégué du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse : M. Christian PRINGELS;

6° comme délégué des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse : M. Denis DUCULOT.

Article 2. - Est désignée présidente du Conseil supérieur de l'adoption, Mme Danièle DELATTE-GEVAERT.

Article 3. - Est désigné vice-président du Conseil supérieur de



l'adoption, M. Baudouin MASSART.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 30 juin 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK

